



Québec, le 10 février 2021

Mesdames les Directrices générales et Messieurs les Directeurs généraux des centres de services scolaires et des commissions scolaires,

La réussite des élèves est au cœur de nos préoccupations en cette période qui nécessite l'adaptation du milieu scolaire aux exigences imposées par la pandémie. Le premier bulletin de l'année vient d'être transmis aux parents, ce qui constitue pour eux une information de première importance quant à l'évaluation des apprentissages de leur enfant. Par ailleurs, les résultats de ce premier bulletin permettent d'apprécier globalement les résultats obtenus par les élèves et leurs taux de réussite, que ce soit au primaire ou au secondaire, et de les comparer à ceux de l'an dernier.

Ainsi, une collecte a été réalisée auprès du réseau scolaire afin de comparer les taux d'échec et de réussite qui découlent des résultats inscrits au premier bulletin des élèves de cette année (2020-2021) avec ceux du deuxième bulletin de l'an dernier (2019-2020). Cette collecte a porté sur plusieurs matières et plusieurs niveaux (langue d'enseignement et mathématique en 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année du primaire et tous les niveaux du secondaire, ainsi que sciences et histoire en 4<sup>e</sup> secondaire). Au total, 214 écoles ont fourni des résultats, ce qui représentait en 2019-2020 un effectif total d'environ 104 000 élèves, dont 84 000 sont concernés par cette collecte (10 000 du primaire et 74 000 du secondaire).

À partir des données recueillies, on observe, entre les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021, une stabilité des taux de réussite au primaire. De plus, on constate en mathématique : une hausse statistiquement significative du taux de réussite en 1<sup>re</sup> secondaire (+3,1 %) de même qu'une baisse statistiquement significative en 3<sup>e</sup> secondaire (-3,0 %) et en 4<sup>e</sup> secondaire (-4,2 %).

Globalement, alors que le taux d'échec de 2019-2020 se situait entre 7,0 % (écriture, 6<sup>e</sup> année du primaire) et 22,6 % (mathématique, 3<sup>e</sup> secondaire), il varie en 2020-2021 de 6,8 % (mathématique, 6<sup>e</sup> année du primaire) à 25,6 % (mathématique, 3<sup>e</sup> secondaire).

Ces résultats, bien qu'ils ne soient pas du même ordre que ceux qui ont circulé précédemment, méritent que nous demeurions vigilants et que nous agissions. C'est ce que visent les mesures annoncées le 27 janvier dernier : garder le cap vers la réussite et favoriser le bien-être des élèves ainsi que du personnel scolaire.

Outre l'annulation des épreuves ministérielles, le ministre a par ailleurs annoncé son intention de revoir à la baisse la pondération de la première étape, à la lumière des taux de réussite constatés lors de la remise du premier bulletin. Ainsi, dans le but de mieux soutenir la persévérance scolaire chez les élèves dans la situation actuelle, le gouvernement a procédé à une nouvelle modification du Régime pédagogique pour l'année scolaire 2020-2021 en diminuant la pondération accordée à ces premiers résultats. Ainsi, pour les élèves du primaire et du secondaire, la pondération de la première étape sera de 35 %, alors que celle de la seconde étape sera de 65 %. Cette modification permettra aux élèves qui auraient éprouvé des difficultés plus importantes durant les premiers mois de l'année scolaire d'augmenter leurs chances de réussir leur année scolaire et de continuer leur cheminement vers le niveau supérieur. Je vous invite par ailleurs à poursuivre vos efforts remarquables et à maintenir le cap sur l'accompagnement des élèves en cette année inédite.

À cet effet, rappelons que le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie d'entraide éducative et de bien-être à l'école pour favoriser la réussite scolaire, notamment par la constitution d'une banque de tuteurs et la bonification des services d'aide offerts aux élèves sur les plans scolaire et psychosocial. En plus des réinvestissements totalisant près de 24 M\$ qui ont été annoncés le 27 janvier dernier, d'autres sommes sont disponibles, notamment celles associées aux mesures dédiées et transférables du regroupement de mesures visant le soutien à la persévérance ainsi que les sommes liées aux mesures concernant les initiatives pour répondre aux consignes sanitaires et soutenir la réussite des jeunes en contexte de pandémie. Par ailleurs, le Ministère a précisé les apprentissages prioritaires en contexte de pandémie auxquels il est important de consacrer du temps d'ici la fin de l'année scolaire afin de favoriser le cheminement des élèves vers le niveau suivant.

Veillez agréer nos salutations distinguées.

Le sous-ministre,



Alain Sans Cartier